

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 93**23 janvier 2004****SOMMAIRE**

Advanced Property Finance S.A.H., Luxembourg	4432	E.T.G.O.C., European Trading Gas and Oil Company S.A., Luxembourg	4428
Ande Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	4440	E.T.G.O.C., European Trading Gas and Oil Company S.A., Luxembourg	4451
Answer Systems Group S.A., Luxembourg	4443	Easybox General Partner, S.à r.l., Luxembourg	4426
(L')Arche Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	4452	ECRE-Electronic Contractors Real Estate Europe S.A., Luxembourg-Kirchberg	4440
ASAP Luxembourg S.A., Sandweiler	4425	Electricité Drago, S.à r.l., Crauthem	4442
Banque BCP S.A., Bertrange	4464	Electronique Commerciale Européenne S.A., Luxembourg-Kirchberg	4451
Banque BCP S.A., Bertrange	4464	Emcédeux S.A., Luxembourg	4443
Banque BCP S.A., Bertrange	4464	Eurometing Group S.A., Luxembourg	4454
Bastelkiste, GmbH, Luxembourg	4424	Eurometing Group S.A., Luxembourg	4454
Besser Hören, S.à r.l., Luxembourg	4429	Eurosquare 1 Investments, S.à r.l., Luxembourg	4419
Bijouterie Daniel Martins, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4424	Eurosquare 1 TE, S.à r.l., Luxembourg	4419
Bisho S.A.H., Luxembourg	4444	Eurosquare 2 Investments, S.à r.l., Luxembourg	4419
C.E.A.L., Cercle des Etudiants Africains au Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	4454	Eurosquare 2 TE, S.à r.l., Luxembourg	4419
C.I.G.D. S.A., Consortium International de Gestion et de Développement, Luxembourg	4444	Eurosquare 3 Investments, S.à r.l., Luxembourg	4420
Carrelages Danièle, S.à r.l., Elvange	4439	Eurosquare 4 Investments, S.à r.l., Luxembourg	4420
Cela, S.à r.l., Luxembourg	4431	Eurosquare 4 TE, S.à r.l., Luxembourg	4420
Chris Craft S.A., Luxembourg	4442	Eurosquare 5 Investments, S.à r.l., Luxembourg	4420
Coast Helarb European Acquisition S.A., Luxembourg	4445	Eurosquare 5 TE, S.à r.l., Luxembourg	4420
Compact Equipements Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4463	Fime S.A., Luxembourg	4462
Compagnie Financière Immobilière Hôtelière S.A., Luxembourg	4461	G.G.G.O., Guinea Gulf Gas and Oil (Congo) S.A., Luxembourg	4430
Congo, S.à r.l., Luxembourg	4441	G.G.G.O.H., Guinea Gulf Gas and Oil Holding S.A., Luxembourg	4429
CRV Finance S.A., Luxembourg	4458	Garage Georges, S.à r.l., Mersch	4424
Crédit Lyonnais Asset Management (Luxembourg) S.A., Strassen	4423	Giesen Participatie B.V., Luxembourg	4423
Crédit Lyonnais Asset Management (Luxembourg) S.A., Strassen	4438	Graphic-Press, S.à r.l., Mamer	4440
Credit Suisse Alternative Strategies Trust (Lux) Sicav, Luxembourg	4444	Grenztankstelle Remich, S.à r.l., Remich	4439
Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) Sicav, Luxembourg	4441	Grenztankstelle Wasserbillig Mertert, S.à r.l., Mertert	4439
CS Advantage (Lux), Sicav, Luxembourg	4445	Gruppo Fabbri International S.A., Luxembourg	4463
Delia Holding S.A.H., Luxembourg	4446	HRO 13 Holdings, S.à r.l., Luxembourg	4421
E-volution S.A., Munsbach	4424	HRO 14 Holdings, S.à r.l., Luxembourg	4421
		HRO 15 Holdings, S.à r.l., Luxembourg	4422
		HRO 18, S.à r.l., Luxembourg	4422
		HRO Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	4421

Iberconseils S.A., Frisange	4423	Proxxon S.A., Wecker	4431
Idefi S.A., Luxembourg	4440	Real Estate Engineering and Development S.A., Luxembourg	4435
Ile de Lad Investments, S.à r.l., Luxembourg	4421	(Le) Relais Gourmand S.A., Luxembourg	4430
Imalpa Holding S.A., Luxembourg	4431	Restaurant Zhong Yuan, S.à r.l., Differdange	4423
Immodolux S.A.H., Luxembourg	4455	Risch Charles & Paul, S.à r.l., Luxembourg	4428
J.-P. Bartheleme, S.à r.l., Contern	4442	River Plaza Investments, S.à r.l., Luxembourg	4422
Jap S.A.H., Luxembourg	4459	River Plaza TE, S.à r.l., Luxembourg	4422
K.T.H. Holding S.A., Luxembourg	4457	(111) Rue de Sèvres, S.à r.l., Luxembourg	4421
Kaamar Investments International Holding S.A.H., Luxembourg	4452	Sabafin S.A., Luxembourg	4462
Lou Colibri S.A., Luxembourg	4419	San Siro Estate, S.à r.l., Luxembourg	4451
Marnilux S.A., Luxembourg	4459	Satalux S.A., Luxembourg	4418
MB Ventures S.A., Luxembourg	4425	SEPIA S.A. - Société Européenne de Participation Industrielle et Agricole, Luxembourg-Kirchberg	4453
MBNA Europe Lending, S.à r.l., Münsbach	4460	Seven Seas S.A., Luxembourg	4427
MC-BBL Eastern European (Holding) S.A., Luxembourg	4443	Silver Star S.A., Luxembourg	4426
Mediolo, S.à r.l., Luxembourg	4425	Société de Révision et d'Expertises, S.à r.l., Luxembourg	4418
Merloni Termosanitari International S.A., Luxembourg	4461	Sofiac S.A., Luxembourg-Kirchberg	4453
Mika International S.A., Luxembourg	4460	Sogefil Holding S.A., Alzingen	4456
Mipa S.A., Rodange	4443	Sogefil Holding S.A., Alzingen	4456
Nickel Entreprise, S.à r.l., Luxembourg	4439	Soprima S.A., Luxembourg	4442
O.I. TE, O.I. TX et Colonnes Investment, S.e.n.c., Luxembourg	4457	Thieltges-Zunker, S.à r.l., Mertert	4445
Ottavia S.A., Luxembourg	4456	Three St. Clements, S.à r.l., Luxembourg	4422
Parfume S.A., Luxembourg	4460	Van Gelder International Button Agency., S.à r.l., Senningerberg	4441
Partimmobiliare S.A., Luxembourg	4458	Vapi, S.à r.l., Differdange	4441
Pastel S.A., Luxembourg-Kirchberg	4452	Veni-Investment S.A.H., Luxembourg	4451
Percy Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	4452	Western Technologies S.A., Luxembourg	4424
Platweg S.A., Luxembourg	4453	Yellow T International S.A., Sandweiler	4426
Proud Eagle S.A., Luxembourg-Kirchberg	4453	Yeto S.A., Luxembourg	4463

SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.145.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SA

Signature

(001365.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

SATALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 90.684.

EXTRAIT

Monsieur Eric Fort, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-1468 Luxembourg a démissionné en date du 30 décembre 2003 de son mandat d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001523.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EUROSQUARE 1 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03367, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen
Notaire

(000931.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EUROSQUARE 1 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen
Notaire

(000936.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EUROSQUARE 2 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 72.313.

Les comptes annuels au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03375, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen
Notaire

(000943.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EUROSQUARE 2 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 72.312.

Les comptes annuels au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03378, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen
Notaire

(000948.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

LOU COLIBRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 42.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07454, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen
Notaire

(000984.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03382, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(000990.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EUROSQUARE 5 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03391, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(000995.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EUROSQUARE 5 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03396, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001001.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EUROSQUARE 4 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001005.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EUROSQUARE 4 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03407, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001009.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

111 RUE DE SEVRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03411, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001013.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

HRO 13 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 77.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03415, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001019.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

HRO 14 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 77.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03420, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001025.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

HRO LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04541, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001031.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

ILE DE LAD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 69.642.

Les comptes annuels au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03429, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001038.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

HRO 18, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 80.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03426, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001044.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

HRO 15 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 77.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03422, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001048.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

RIVER PLAZA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 72.311.

Les comptes annuels au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03449, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001052.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

RIVER PLAZA TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 72.310.

Les comptes annuels au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03455, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001056.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

THREE ST. CLEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 61.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03468, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001058.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

RESTAURANT ZHONG YUAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4575 Differdange, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.555.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCONCEPT FIDUCIAIRE COMPTABLE

Signature

(001100.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

IBERCONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.
R. C. Luxembourg B 69.753.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IBERCONSEILS S.A.

Signature

(001103.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: 1.240.000,- EUR.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2002

- A été acceptée la démission du poste d'administrateur à la date du 1^{er} mars 2002 de:

Mr Jean-François Baume, demeurant 7 Impasse Pierre Loti F-78600 Maisons Laffitte.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01034. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001107.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

GIESEN PARTICIPATIE B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.100,-.

Siège social: Amsterdam, Pays-Bas.
Siège effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.300.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2003

1. A partir du 31 décembre 2003, le siège effectif de la société sera transféré au Foppingadreef 22, 1102 BS Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, où sera concentrée désormais toute l'activité de la société.

2. A partir du 31 décembre 2003, les bureaux de la société au Grand-Duché de Luxembourg seront fermés.

3. ABN AMRO SPECIAL CORPORATE SERVICES B.V., Société à responsabilité limitée de droit néerlandais, Foppingadreef 22, 1102 BS Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, immatriculé au Registre de commerce et de l'industrie d'Amsterdam, Pays-Bas sous le numéro 33190168, a été nommée administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2003.

4. La démission avec effet au 31 décembre 2003 de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.967, de sa fonction d'administrateur de la société est acceptée et décharge pleine et entière lui est confiée pour l'exécution de son mandat.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

GIESEN PARTICIPATIE B.V.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001332.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

BIJOUTERIE DANIEL MARTINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 32, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 65.106.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(001109.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

BASTELKISTE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 17, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 25.500.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(001112.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

E-VOLUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 90.175.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(001115.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

GARAGE GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 10, Um Mierscherbiërg.
R. C. Luxembourg B 68.471.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(001117.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

WESTERN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.988.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM00983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour WESTERN TECHNOLOGIES S.A.

A. K. Radovic

Administrateur-Délégué

(001207.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

MB VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.509.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2004.

MB VENTURES S.A.

M. Bogers

Administrateur

(001130.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

MB VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.509.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 20 novembre 2003 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002 sont approuvés;
- le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

MB VENTURES S.A.

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001126.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

MEDILOLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 71.962.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 21 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 947 du 10 décembre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 401 du 31 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDILOLO, S.à r.l.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(001210.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

ASAP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5212 Sandweiler, 7, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 70.791.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour ASAP LUXEMBOURG S.A.

P. Gindt

Administrateur-Délégué

(001211.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

YELLOW T INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5212 Sandweiler, 7, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 57.498.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM00968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour YELLOW T INTERNATIONAL S.A.

P. Gindt

Administrateur-Délégué

(001217.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EASYBOX GENERAL PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 75.706.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 avril 2000, acte publié au Mémorial C n° 639 du 7 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EASYBOX GENERAL PARTNER, S.à r.l.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(001219.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

SILVER STAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 71.740.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 20 juin 2003

La séance est ouverte à 14.00 heures à Luxembourg.

Bureau

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Alain S. Garros, domicilié à Luxembourg.

Secrétaire: Monsieur Fabio Pezzera, domicilié à Luxembourg.

Scrutateur: Monsieur Claude Karp, domicilié à Luxembourg.

Composition de l'Assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que la présente Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Constatation de la validité de l'Assemblée

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002 comme suit:

- Perte de l'exercice	- 1.972,91 EUR
- Affectation aux résultats reportés	- 1.972,91 EUR

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature / Signature / Signature / Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00746. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001216.2//52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

**SEVEN SEAS S.A., Société Anonyme,
(anc. SCARABEN LIMITED S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 72.042.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 22 juin 2003

La séance est ouverte à 10.00 heures à Luxembourg.

Bureau

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Alain S. Garros, domicilié à Luxembourg.

Secrétaire: Monsieur Fabio Pezzera, domicilié à Luxembourg.

Scrutateur: Monsieur Claude Karp, domicilié à Luxembourg.

Composition de l'Assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que la présente Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Constatation de la validité de l'Assemblée

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que la société n'a eu aucune activité pendant l'exercice 2002, ce qui est confirmé par le rapport de gestion. La société n'avait ni frais, ni produits, donc aucun résultat n'a été dégagé.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature / Signature / Signature / Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00744. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001220.2//52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

RISCH CHARLES & PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 35.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06829, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(001253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

E.T.G.O.C., EUROPEAN TRADING GAS AND OIL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 84.298.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 23 juin 2003

La séance est ouverte à 9.00 heures à Luxembourg.

Bureau

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Alain S. Garros, domicilié à Luxembourg.

Secrétaire: Monsieur Fabio Pezzera, domicilié à Luxembourg.

Scrutateur: Monsieur Claude Karp, domicilié à Luxembourg.

Composition de l'Assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que la présente Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Constatation de la validité de l'Assemblée

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que la société n'a eu aucune activité pendant l'exercice 2002, ce qui est confirmé par le rapport de gestion. La société n'avait ni frais, ni produits, donc aucun résultat n'a été dégagé.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 23 juin 2003.

Signature / Signature / Signature / Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00742. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001221.2//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

BESSER HÖREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue André Duchscher.

R. C. Luxembourg B 58.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06831, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(001257.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G.G.G.O.H., GUINEA GULF GAS AND OIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 84.297.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 20 juin 2003

La séance est ouverte à 12.00 heures à Luxembourg.

Bureau

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Alain S. Garros, domicilié à Luxembourg.

Secrétaire: Monsieur Fabio Pezzerà, domicilié à Luxembourg.

Scrutateur: Monsieur Claude Karp, domicilié à Luxembourg.

Composition de l'Assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que la présente Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Constatation de la validité de l'Assemblée

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que la société n'a eu aucune activité pendant l'exercice 2002, ce qui est confirmé par le rapport de gestion. La société n'avait ni frais, ni produits, donc aucun résultat n'a été dégagé.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature / Signature / Signature / Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00739. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(001222.2//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

LE RELAIS GOURMAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 2, rue de Pulvermühl.

R. C. Luxembourg B 78.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07239, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour LE RELAIS GOURMAND S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001270.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G.G.G.O., GUINEA GULF GAS AND OIL (CONGO) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 84.345.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 20 juin 2003

La séance est ouverte à 13.00 heures à Luxembourg.

Bureau

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Alain S. Garros, domicilié à Luxembourg.

Secrétaire: Monsieur Fabio Pezzerà, domicilié à Luxembourg.

Scrutateur: Monsieur Claude Karp, domicilié à Luxembourg.

Composition de l'Assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que la présente Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Constatation de la validité de l'Assemblée

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que la société n'a eu aucune activité pendant l'exercice 2002, ce qui est confirmé par le rapport de gestion. La société n'avait ni frais, ni produits, donc aucun résultat n'a été dégagé.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature / Signature / Signature / Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00736. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001223.2//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

CELA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 29, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07241, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour CELA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001272.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

IMALPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 32.818.

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B. 65.477, avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, en remplacement de la Société Civile KPMG AUDIT.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour IMALPA HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001274.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

PROXXON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 6-10, Haerbiërg.

R. C. Luxembourg B 36.054.

Les comptes annuels au 31 janvier 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07255, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour PROXXON S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001281.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

ADVANCED PROPERTY FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 97.858.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CAPINVEST Ltd, établie et ayant son siège social au suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

spécialement mandatée à cet effet en vertu d'une procuration donnée, le 17 décembre 2003.

2.- Madame Michelle Delfosse, préqualifiée,

agissant en son nom personnel;

3.- Monsieur Henri Grisius, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

La précite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ADVANCED PROPERTY FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent soixante-dix mille Euros (170.000,- EUR) représenté par mille sept cents (1.700) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 16 décembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les mille sept cents (1.700) actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré (EUR)</i>
1.- CAPINVEST Ltd, prénommée	1.698	169.800,-
2.- Mme Michelle Delfosse, prénommée	1	100,-
3.- M. Henri Grisius, prénommé	1	100,-
Total:	1.700	170.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante-dix mille Euros (170.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à trois mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1) Monsieur Henri Grisius, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

2) Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

3) Monsieur Ralph Bourgnon, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Henri Grisius, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, demeurant au 16, rue Dante à L-1412 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, H. Grisius, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2003, vol. 881, fol. 71, case 4. – Reçu 1.700 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(001924.3/239/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

REAL ESTATE ENGINEERING AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 97.857.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel Allien, entrepreneur, demeurant 32, route de l'Aéroport, Delmas (Haïti);
ici représenté par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

spécialement mandaté à cet effet en vertu d'une procuration donnée, le 1^{er} décembre 2003.

2.- Monsieur Henri Grisius, agissant en son nom personnel.

3.- Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

La présente procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de REAL ESTATE ENGINEERING AND DEVELOPMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 17 décembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les deux mille cinq cents (2.500) actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré (EUR)</i>
1.- M. Daniel Allien, prénommé.	2.498	249.800,-
2.- M. Henri Grisius, prénommé.	1	100,-
3.- Mme Michelle Delfosse, prénommée.	1	100,-
Total:	2.500	250.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à quatre mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

2) Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

3) Monsieur Daniel Allien, entrepreneur, demeurant 32, route de l'Aéroport, Delmas (Haïti).

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Daniel Allien, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, demeurant au 16, rue Dante à L-1412 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, M. Delfosse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2003, vol. 881, fol. 71, case 5. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(001921.3/239/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: 1.240.000 EUR.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.008.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue de manière extraordinaire du 27 juin 2002*

- L'assemblée générale ratifie la désignation de Monsieur Yves Deborgher en tant qu'administrateur-délégué en remplacement de Mademoiselle Marie-Dominique Klein.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01026. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001348.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

CARRELAGES DANIELE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 6, rue de Wintrange.

R. C. Luxembourg B 83.133.

Les comptes annuels au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07266, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour *CARRELAGES DANIELE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001287.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

GRENZTANKSTELLE REMICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 11, Coin place Klopp / route de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 28.769.

Les comptes annuels au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07267, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour *GRENZTANKSTELLE REMICH, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001290.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

GRENZTANKSTELLE WASSERBILLIG MERTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 46.782.

Les comptes annuels au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07271, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour *GRENZTANKSTELLE WASSERBILLIG MERTERT, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001294.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

NICKEL ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R. C. Luxembourg B 55.323.

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sociales, en date du 3 octobre 2003, dûment approuvé par les associés et dûment modifié à la société, le capital social de 74.368,06 EUR, représenté par 3.000 parts sociales, entièrement souscrit et libéré, se répartit comme suit:

Monsieur Dieter Wissmeck, demeurant à D-66663 Merzig, 31, Wendelinusstrasse	1.530 parts sociales
Monsieur Eberhard Pütz, demeurant à D-66663 Mettlach-Orscholz, 3, Beethoven Weg	735 parts sociales
Monsieur Patrick Schmit, demeurant à L-4995 Schouweiler, 13, rue de Bascharage	735 parts sociales
Total: trois mille parts sociales	3.000 parts sociales

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour extrait conforme

NICKEL ENTREPRISE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001396.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

ANDE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 60.281.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001295.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

ECRE-ELECTRONIC CONTRACTORS REAL ESTATE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 53.732.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001298.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

GRAPHIC PRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 17-19, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 24.281.

Les comptes annuels au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07272, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour GRAPHIC PRESS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001300.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

IDEFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.819.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001336.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

VAN GELDER INTERNATIONAL BUTTON AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1209 Senningerberg, 17, Domaine des Bleuets.
R. C. Luxembourg B 81.292.

Les comptes annuels au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07273, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour VAN GELDER INTERNATIONAL BUTTON AGENCY, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001304.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

VAPI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4534 Differdange, 1, rue de la Clef.
R. C. Luxembourg B 83.923.

Les comptes annuels au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07276, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour VAPI, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001308.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

CONGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 42.324.

Les comptes annuels au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour CONGO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001312.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

CREDIT SUISSE PRIME SELECT TRUST (LUX) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 69.054.

Suite à la démission de Monsieur Jörg Schultz avec effet au 27 septembre 2003, et de celle de Monsieur Heinrich Wegmann avec effet au 1^{er} octobre 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, Messieurs Mario Seris et Stefan Mächler ont été nommés comme nouveaux Membres du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 octobre 2003.

Par conséquent, la composition du Conseil d'Administration se présente comme suit:

Mario Seris
Raymond Melchers
Stefan Mächler
Agnes F. Reicke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001355.3/736/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

J.-P. BARTHELME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 34.201.

Les comptes annuels au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour J.-P. BARTHELME, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001316.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

ELECTRICITE DRAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3330 Crauthem, 33, rue de Hellange.
R. C. Luxembourg B 28.131.

Les comptes annuels au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07283, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour ELECTRICITE DRAGO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001323.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

CHRIS CRAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 45, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 45.299.

Les comptes annuels au 31 janvier 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07285, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour CHRIS CRAFT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001326.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

SOPRIMA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 79.048.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 31 mars 2003

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 4 juin 2003

L'assemblée approuve à l'unanimité la révocation du commissaire aux comptes, la S.A. DELOITTE & TOUCHE, telle que proposée par le conseil d'administration, avec effet au 1^{er} avril 2003.

L'assemblée décide de nommer la société VAN GEET DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., demeurant au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société à partir du 1^{er} avril 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001446.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

MC-BBL EASTERN EUROPEAN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.742.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Edward Jago, banquier, demeurant 15, rue Constant Dereymaekerlaan à B-3080 Tervuren, de Monsieur Hans-Jörg Rudloff, banquier, demeurant 18, chemin des Tuillières à CH-1248 Hermance (Suisse) et de Monsieur Georges Walckiers, banquier, demeurant 44, avenue Montjoie à B-1180 Uccles, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social 400, route d'Esch, à L-1471 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06527. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(001337.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EMCEDEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.814.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

EMCEDEUX S.A.

G. Diederich / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(001339.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

MIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 62.741.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour MIPA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

(001340.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

ANSWER SYSTEMS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 80.569.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(001388.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

BISHO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 40.441.

L'assemblée générale tenue le 17 décembre 2003 a reconduit les mandats de: M. Jean Reuter, en sa double qualité d'administrateur et d'administrateur délégué, M. Carlo Meis en tant qu'administrateur, M. Francis Clause en tant qu'administrateur et M. Marc Steines en tant que commissaire. M. Clause avait été coopté le 27 août 1997 par le conseil d'administration en remplacement de M. Patrick Beck démissionnaire et l'assemblée générale de 1998 avait entériné ce choix. De ces délibérations il résulte que les organes de la société BISHO S.A.H. sont constitués comme suit, pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2009, conformément aux articles 5, 6 et 7 des statuts:

Le Conseil d'Administration:

Administrateur délégué: M. Jean Reuter, expert-comptable, demeurant à Strassen, Luxembourg;
Administrateur: M. Carlo Meis, employé privé, demeurant à Mensdorf, Luxembourg
Administrateur: M. Francis Clause, expert-comptable, demeurant à Châtaillon, Belgique

Le Commissaire:

M. Marc Steines, comptable, demeurant à Sanem, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001429.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

**C.I.G.D. S.A., CONSORTIUM INTERNATIONAL DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.257.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 21 novembre 2003 que, suite à la démission de Madame Christine Michel de ses fonctions d'administrateur, a été nommé administrateur en remplacement Monsieur Pierre-Paul Boegen, demeurant à B-6700 Viville (Arlon), 65, rue de Freylange.

Son mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001390.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

**CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST (LUX) SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 82.444.

Suite à la démission de Monsieur Jörg Schultz avec effet au 27 septembre 2003, et de celle de Monsieur Heinrich Wegmann avec effet au 1^{er} octobre 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, Messieurs Mario Seris et Stefan Mächler ont été nommés comme nouveaux Membres du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 octobre 2003.

Par conséquent, la composition du Conseil d'Administration se présente comme suit:

Mario Seris

Raymond Melchers

Stefan Mächler

Agnes F. Reicke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001358.3/736/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

THIELTGES-ZUNKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 2, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 89.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07288, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour THIELTGES-ZUNKER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001341.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

CS ADVANTAGE (LUX), SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 80.866.

Suite à la démission de Monsieur Jörg Schultz avec effet au 27 septembre 2003, et de celle de Monsieur Heinrich Wegmann avec effet au 1^{er} octobre 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, Monsieur Mario Seris a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration par décision du Conseil d'Administration prise en date du 16 octobre 2003.

Monsieur Stefan Mächler a été nommé comme nouveau Membre du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 novembre 2003 et la nomination de Monsieur Mario Seris a été, durant l'assemblée précitée, ratifiée et reconduite jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Par conséquent, la composition du Conseil d'Administration se présente comme suit:

Mario Seris

Raymond Melchers

Stefan Mächler

Agnes F. Reicke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé) D. Hartmann.

(001361.3/736/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

COAST HELARB EUROPEAN ACQUISITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 30.792.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 10 décembre 2003 que:

- Le rapport du commissaire à la liquidation de la société a été présenté à l'assemblée des actionnaires, laquelle a donné décharge pleine et entière audit commissaire pour son mandat,

- Sur base du rapport du commissaire, l'assemblée des actionnaires a accordé décharge pleine et entière au liquidateur,

- La clôture définitive de la liquidation de la société a été votée et il a été décidé que les livres et documents spéciaux de la Société seraient déposés et conservés pendant 5 ans au 9B, boulevard Royal, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pur COAST HELARB EUROPEAN ACQUISITIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001367.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

DELIA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.885.

STATUTES

In the year two thousand three, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

2. Françoise Pfeiffer, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

here represented by Joannes Baptista Antonius Theodorus Alfonsus Brekelmans, tax adviser, residing in Turnhout, Belgium,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17th December 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party under 2., the appearing party under 1. and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of DELIA HOLDING S.A.H.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at EUR 31,000.- represented by 1,240 shares with a par value of EUR 25.- each.

The authorized capital of the corporation is fixed at EUR 500,000.- to be divided into 20,000 shares with a par value of EUR 25.- each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Wednesday of June at 15.00.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Gilles Dusemon, prenamed, twelve hundred thirty-nine shares	1,239 shares
2. Françoise Pfeiffer, prenamed, one share	<u>1 share</u>
Total: twelve hundred forty shares	1,240 shares

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the corporation has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro EUR 31,000.- as was certified to the notary executing this deed.

Transitory dispositions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.
2. The first annual general meeting will take place in the year 2005.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand two hundred and fifty (2,250.-) euro.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors:
 - a) Mr Silvio Garzelli, company director, born on April 7, 1940, in Rome, Italy, having its place of residence at Via Giovanni Gastaldi 41, 00128 Rome, Italy
 - b) Mr Amilcare Dogliotti, company director, born on August 15, 1929, in Neive, Italy, having its place of residence at Via P. Ferrero 11, 12051 Alba, Italy;
 - c) Mr Lucio Luigi Bergamasco, born on August 16, 1968 in Asti, Italy, having its place of residence at 4, quai Jean-Charles Rey, MC-98000 Monaco.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

KPMG AUDIT, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Gilles Dusemon, avocat à la cour, résidant à Luxembourg;
2. Françoise Pfeiffer, avocat à la cour, résidant à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Joannes Baptista Antonius Theodorus Alfonsus Brekelmans, conseiller fiscal, demeurant à Tournai, Belgique,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 2003, à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante sous 2., le comparant sous 1. et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DELIA HOLDING S.A.H.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR représenté par 1.240 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Le capital autorisé est fixé à 500.000,- EUR qui sera représenté par 20.000 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Gilles Dusemon, préqualifié, mille deux cent trente neuf actions.	1.239 actions
2. Françoise Pfeiffer, préqualifiée, une action.	1 action
Total: mille deux cent quarante actions	1.240 actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

1. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société pour s'achever le trente et un décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille deux cent cinquante (2.250,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) M. Silvio Garzelli, préqualifié, né le 7 avril 1940 à Rome, Italie, résidant Via Giovanni Gastaldi 41, 00128 Rome, Italie;
 - b) M. Amilcare Dogliotti, préqualifié, né le 15 août 1929 à Neive, Italie, résidant Via P. Ferrero 11, 12051 Alba, Italie;
 - c) M. Lucio Luigi Bergamasco, préqualifié, né le 16 août 1968 à Asti, Italie, résidant 4, quai Jean-Charles Rey, MC-98000 Monaco;
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

KPMG AUDIT, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4. Le siège social de la société est fixé au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dusemon, J. B. A.T. A. Brekelmans, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 62, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(002076.3/230/318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

SAN SIRO ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 72.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03465, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(001061.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

E.T.G.O.C., EUROPEAN TRADING GAS AND OIL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 84.298.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AME00741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

E.T.G.O.C., EUROPEAN TRADING GAS AND OIL COMPANY S.A.

Signature

(001202.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

ELECTRONIQUE COMMERCIALE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 77.283.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001302.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

VENI-INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 80.716.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(001389.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

L'ARCHE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 50.616.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001306.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

PASTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 64.815.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001309.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

PERCY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 38.495.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001314.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 26.109.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 décembre 2003 au siège de la société que:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateurs:

- Mme Christine Valette, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 les administrateurs nommés, Mme Christine Valette et Monsieur Jérôme Bach, achèvent le mandat des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Francesco Remotti, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie.

- Monsieur Camillo d'Alessandro, économiste, demeurant à Arielli, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001454.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

PROUD EAGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.202.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001317.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

SEPIA S.A. - SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.978.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001319.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

SOFIAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 59.717.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001322.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

PLATHEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 31.693.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 16 décembre 2003, que:

- la démission de Mesdames M.P. Van Waelem, M.J. Renders et L. Zenners de leur poste d'administrateur de la société est acceptée et sont élus comme nouveaux administrateurs:

Monsieur René Scheck, administrateur, né le 23 février 1928, demeurant à Bereldange,

Madame Carine Scheck, gérante de sociétés, né le 5 juillet 1957, demeurant à Bereldange,

Monsieur Carlo Meis, comptable, né le 15 décembre 1958, demeurant à Mensdorf,

leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008;

- la démission du commissaire aux comptes, SRE REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. est acceptée et est élu comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Jean Reuter, expert-comptable, domicilié professionnellement à 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;

son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001455.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EUROMEETING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.691.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(001384.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EUROMEETING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.691.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à brève échéance le 23 décembre 2003 à 10.00 heures au siège social

Première résolution

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002, l'Assemblée décide d'approuver les comptes tels que présentés et se soldant par une perte EUR 143.657,72.

L'Assemblée décide d'affecter cette perte comme suit:

- Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2002	- 202.135,44 EUR
- Perte au 31 décembre 2002	- 143.657,72 EUR
- Solde à nouveau au 1 ^{er} janvier 2003	- 345.793,16 EUR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leurs mandats respectifs sur l'année clôturée au 31 décembre 2002.

Troisième résolution

En vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires décident de poursuivre l'activité de la société malgré les pertes subies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001383.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

C.E.A.L, CERCLE DES ETUDIANTS AFRICAINS AU LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg F 324.

STATUTS

Art. 1^{er}.

Alinéa 1. L'association porte la dénomination CERCLE DES ETUDIANTS AFRICAINS AU LUXEMBOURG, en abréviation C.E.A.L, et a son siège social à Luxembourg.

Alinéa 2. Devise: Fraternité - Coopération - Action

Art. 2. L'association a pour objet de défendre les droits et les intérêts des étudiants africains et de soutenir les actions entreprises par d'autres associations dans ce sens, favoriser l'épanouissement des étudiants par des actions concertées et promouvoir la participation des étudiants africains à la vie publique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Sont membres de l'association tous les étudiants africains au Luxembourg qui s'acquittent de leur droit d'adhésion et de leurs cotisations.

Art. 5. Les membres sont libres de se retirer de l'association après envoi de leur démission écrite au bureau exécutif. Est réputé démissionnaire tout membre refusant de payer sa cotisation lui incombant à une échéance de six mois. Les membres peuvent être exclus par le BE et entérinés par l'AG si d'une manière quelconque ils portent atteinte à l'association. Les démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir.

Art. 6. L'AG qui se compose de tous les membres est convoquée une fois par trimestre et extraordinairement pour des situations extraordinaires par le BE ou à la demande de trois cinquièmes des membres par écrit au BE. L'AG donne

les directives à suivre et délibère sur les sujets suivants: modification du statut, élection et révocation des membres du BE, approbation des budgets et comptes et dissolution de l'association. L'AG fixe le montant de la cotisation annuelle qui ne peut excéder 20 Euros.

Alinéa 1. Le mode de règlement de comptes se fait par virement.

Art. 7. Les délibérations sont portées à la connaissance des membres au moyen de périodique.

Art. 8. L'association est gérée par un bureau exécutif élu pour une durée d'une année et se compose d'un président et de membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 9. Le BE exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association et coordonne les activités de l'association.

Art. 10. Le BE représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures des membres du bureau en fonction sont nécessaires.

Art. 11. Le BE soumet annuellement à l'assemblée générale le bilan de l'exercice écoulé.

Art. 12. En cas de liquidation, les biens de l'association sont affectés à une oeuvre de bienfaisance reconnue d'utilité publique.

Art. 13. Les ressources de l'associations comprennent notamment: les cotisations, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 14. Le mandat du BE commence avec l'année académique (à partir du 1^{er} octobre) et s'achève avec la fin de celle-ci (30 septembre).

Art. 15. Au cours de la dernière assemblée générale présidée par le bureau exécutif sortant, l'élection de la commission électorale est inscrite à l'ordre du jour.

Alinéa 1. Cette commission Ad Hoc composée de cinq membres comme le prévoit le code électoral, assure la période transitoire et à un délai d'un mois au maximum pour organiser de nouvelles élections.

Alinéa 2. Cette commission peut se déclarer compétente pour liquider certaines affaires courantes pendantes au sein de l'Association. Mais elle est incompétente pour entreprendre toute action administrative (relation extérieure).

Art. 16. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convention et si l'Assemblée générale réunie au moins deux tiers des membres.

Art. 17. Les présents statuts seront complétés par le règlement intérieur définissant les rôles des membres du bureau exécutif et de l'association, de la conduite à tenir des membres en général, des sanctions et du fonctionnement de l'association en particulier.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02263. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(001444.3/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

IMMODOLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 20.403.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 16 décembre 2003, que:

- la démission de Mesdames M.P. Van Waelem, M.J. Renders et L. Zenners de leur poste d'administrateur de la société est acceptée et sont élus comme nouveaux administrateurs:

Monsieur René Scheck, administrateur, né le 23 février 1928, demeurant à Bereldange,

Monsieur Marc Steines, chef comptable, né le 1^{er} septembre 1958, demeurant à Sanem,

Monsieur Georges Reuter, employé privé, né le 19 février 1977, domicilié professionnellement à 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen,

leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008;

- la démission du commissaire aux comptes, SRE REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. est acceptée et est élu comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Jean Reuter, expert-comptable, domicilié professionnellement au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;

son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001456.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

OTTAVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 89.375.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 22 décembre 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 7 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pietro Geloso, Via Ballerina, n° 13 bis I-12050 Montelupo Albese, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Vandi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001466.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

SOGEFIL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R. C. Luxembourg B 59.738.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(001528.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

SOGEFIL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R. C. Luxembourg B 59.738.

*Suite du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 10 octobre 2003**Résolutions*

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du bilan fait par M. Larbière

Après lecture du rapport du commissaire, GEFCO S.A., certifiant la bonne tenue des comptes, le bilan et le compte de Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte de Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / le secrétaire / le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001526.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

O.I. TE, O.I. TX ET COLONNES INVESTMENT, S.E.N.C., Société en nom collectif.**Capital social: 12.500,- €.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg 97.827.

STATUTS

Extrait

- Par acte sous seing privé du 4 décembre 2003 est constituée la société en nom collectif de droit luxembourgeois dénommée O.I. TE, O.I. TX ET COLONNES INVESTMENT, S.e.n.c., ayant son siège social au 49, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg (la Société) entre:

1. O.I. TE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 49, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg;

2. O.I. TX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 49, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg; et

3. COLONNES INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

- La Société a pour objet social la réalisation et l'accomplissement de toutes les actions ou activités légales pour lesquelles une société en nom collectif peut être constituée selon le droit luxembourgeois incluant l'acquisition, la propriété, la gestion, le maintien et l'aliénation de biens immobiliers et de toutes les mesures nécessaires, appropriées ou accessoires à cette fin.

- Le conseil de gérance de la Société est composé de 3 membres, à savoir:

1. M. Christophe Gammal;

2. M. Thomas W. Blumenthal; et

3. COLONNES INVESTMENT, S.à r.l., mentionnée ci-dessus, représentée par l'un de ses gérants.

Le conseil de gérance a le pouvoir exclusif de gérer l'activité et les affaires de la Société et de prendre toutes les décisions y afférentes. Le conseil de gérance et les personnes déléguées par lui sont autorisées à signer les documents engageant la Société.

- Le montant du capital social de la société est de € 12.500,-. La participation de chacun des associés dans la Société est comme suit:

1. O.I. TE, S.à r.l., mentionnée ci-dessus, a effectué un apport en numéraire le 4 décembre 2003 à la Société pour un montant de € 6.555,- représentant 52,44 % du capital;

2. O.I. TX, S.à r.l., mentionnée ci-dessus, a effectué un apport en numéraire le 4 décembre 2003 à la Société pour un montant de € 4.695,- représentant 37,56 % du capital; et

3. COLONNES INVESTMENT, S.à r.l., mentionnée ci-dessus, a effectué un apport en numéraire le 4 décembre 2003 à la Société pour un montant de € 1.250,- représentant 10 % du capital.

- La durée de la Société couvre une période commençant le 4 décembre 2003 et se poursuivant jusqu'à une date correspondant à 2 années après la date de la vente des derniers actifs détenus directement ou indirectement par la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001469.3/253/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

K.T.H. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 47.930.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 décembre 2003

Les membres du conseil d'administration acceptent la démission de Madame Joëlle Lietz de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Monsieur Alain Segui, administrateur de sociétés, 15, rue du Général Leclerc, F-78430 Louveciennes, qui terminera le mandat en cours.

Monsieur Alain Segui est également nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001503.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

CRV FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.200.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 31 octobre 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Davide Murari, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2003. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Davide Murari, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2003.

CRV FINANCE S.A.

S. Vandi / D. Murari

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001471.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

PARTIMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 81.262.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 janvier 2003, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2003.

PARTIMMOBILIARE S.A.

S. Vandi / R. Szymanski

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001475.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

MARNILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 38.383.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 4 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Marco Radici, dirigeant, demeurant à Gandino (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, Avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, Avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / A. Belardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001473.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

JAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.770.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 2 juin 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Madame Sabine Reizer, employée privée, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration

P. Bouchoms / R. Szymanski

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001479.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

PARFUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.817.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 janvier 2003, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

PARFUME S.A.

S. Vandt

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001477.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

MIKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.606.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2003, que l'Assemblée a pris, chacune à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège à L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société. La lettre de démission du lundi 24 novembre 2003 restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire démissionnaire, pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat de Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 n'ayant pas été honoré par la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., l'Assemblée confie la tâche à Monsieur Vincent Thill d'émettre son rapport pour ledit exercice.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MIKA INTERNATIONAL S.A.

S. Vandt / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001478.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.500,-**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.975.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00667, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 5 janvier 2004.

Signature.

(001501.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE IMMOBILIERE HOTELIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 38.862.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 15 décembre 2003 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 10 mars 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Paul Legoux, demeurant 17, rue Michel Rodange à Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Daniel Ponal, demeurant route de la Gare, Le Portail Rouge à F-Le Bugue, Administrateur;

- Madame Anne Hodgkinson, demeurant 17, rue Michel Rodange à Luxembourg, Administrateur;

Les mandats ainsi conférés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. LUXEMBOURG, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme d'un an Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Legoux / D. Ponal

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001481.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.845.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 31 octobre 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Réviseur sont venus à échéance en date du 26 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Réviseur ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Alberto Ciappelloni, dirigeant d'entreprises, demeurant à Fabriano (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Paul Morimont, directeur financier, demeurant à Beyne Heusay (Belgique), Administrateur et Administrateur-délégué;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises de la société.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Morimont / M. La Rocca

Administrateur-Délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001487.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

FIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.753.

Il résulte de la circulaire émise le 9 décembre 2003 par le Conseil d'Administration de la société, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Rita Di Cesare de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Madame Rita Di Cesare, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expirera à l'Assemblée Générale à tenir en 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires, procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive de Monsieur Davide Murari.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / M. La Rocca

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001482.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

SABAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 37.032.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 mai 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, administrateur démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2003.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Ermanno Gozzoli, dirigeant, demeurant à Savignano S. Panaro (MO) (Italie) - Via della Vecchia, 6, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Régis Donati, employé privé, demeurant à L-2212 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 6, place de Nancy, Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société WEBER & BONTEMPS S.r.l. en qualité de Commissaire et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MANACO S.A., 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

SABAFIN S.A.

R. Donati / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001486.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.723.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 14 avril 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Ermanno Fabbri, industriel, demeurant à Vignola (Italie), Via Caselline, 237, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Ermanno Gozzoli, dirigeant, demeurant à Savignano S. Panaro (Italie), 6, Via della Vecchia, Administrateur;

- Monsieur Régis Donati, employé privé, demeurant à L-2212 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 6, place de Nancy, Administrateur;

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société WEBER ET BONTEMPS, S.r.l., en qualité de Commissaire et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MANACO S.A., 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

De plus, en vue de la consolidation du groupe, l'Assemblée décide de nommer la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de Réviseur.

Le mandat du Réviseur prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A.

S. Vandi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001484.3/043/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

COMPACT EQUIPEMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 40.163.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature

Un mandataire

(001430.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

YETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 51.839.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature

Un mandataire

(001431.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

BANQUE BCP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 7.648.

Par la présente, M. João Lopes Raimundo présente sa démission de la présidence du Conseil d'Administration de la Banque BCP.

João Lopes Raimundo.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001416.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

BANQUE BCP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 7.648.

Par la présente, M. Luis Jardim de Abreu Castelo-Branco présente sa démission comme Administrateur du Conseil d'Administration de la Banque BCP.

L. J. de Abreu Castelo-Branco.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001413.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

BANQUE BCP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 7.648.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 septembre 2003

L'an deux mille trois, le 26 septembre à 10 heures, le Conseil d'Administration de BANQUE BCP, S.A. s'est réuni dans les locaux de son siège social au n°5, Z.A.I. Bourmicht, 8070 Bertrange.

*Ordre du jour:***18. Démission Administrateurs**

Sont présents:

M. João José Lopes Raimundo, Président

M. Fernando Nogueira, Administrateur

M. Dominique Aguerre, Administrateur

18. Démission Administrateurs

Le conseil acte la démission du Président, M. João Lopes Raimundo, appelé à d'autres fonctions au sein du groupe, ainsi que de M. Luis Castelo Branco.

Le Président remercie les membres du Conseil pour le soutien lui apporté tout au long de son mandat.

Le Conseil décide de ne pas remplacer les deux administrateurs sortants, le minimum requis par les statuts étant de trois administrateurs. D'autre part, le Conseil restant choisit M. Fernando Nogueira comme nouveau Président du Conseil. Ces décisions seront actées dans la prochaine Assemblée Générale.

Plus rien n'étant à délibérer et plus personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée à 12.30 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 11 des statuts, pour servir et valoir ce que de droit.

J. José Lopes Raimundo / F. Nogueira / D. Aguerre

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06111. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001410.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.
